

Avant d'utiliser les lunettes certifiées, il faut :

- s'assurer qu'elles proviennent d'un fournisseur fiable, soit directement du fabricant ou d'un distributeur reconnu;
- vérifier que les verres et la monture ne soient pas endommagés avant de les utiliser;
- savoir que les lunettes à éclipses peuvent être portées par-dessus vos lunettes de vue habituelles si elles recouvrent bien les yeux.

En tout temps, surveillez les enfants et les personnes non-autonomes afin qu'elles suivent les consignes.

En cas de symptômes aux yeux, qui peuvent se développer dans les heures ou les jours suivant l'observation de l'éclipse, contactez votre CLSC pour être redirigé vers un professionnel de la vue.

Pour plus d'information, consultez :

- [le site web de la RRSSN](#)
- [le site web du Gouvernement du Québec](#)
- [le site web eclipsesquebec.ca](http://le.site.web.eclipsesquebec.ca)

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Pour information : Kathleen Poulin
Agente de communications, RRSSSN
Media.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca